

EduGroupe

Guide des Procédures d'accueil des personnes en situation de handicap

Destinataires :
- Equipe commerciale

**Ce document n'est pas exhaustif et est susceptible
d'évoluer**

Référence du document : 2aDC006_Guide_Handicap

SOMMAIRE

1. Mieux connaître les handicaps.....	3
1.1 Les 5 grandes familles de handicap.....	3
1.2 Le handicap moteur	3
1.3 Le handicap sensoriel	3
1.4 Le handicap psychique.....	5
1.5 Le handicap mental.....	5
1.6 Les maladies invalidantes.....	6
2. Quels types de stagiaires en situation de handicap pouvons-nous accueillir au sein de nos formations ?.....	6
2.1 Le handicap moteur	6
2.2 Le handicap sensoriel visuel	7
2.3 Le handicap sensoriel auditif	7
2.4 Le handicap psychique.....	7
2.5 Le handicap mental.....	7
2.6 Les maladies invalidantes.....	7
3. Les questions à se poser et à aborder avec le stagiaire avant son entrée en formation	7
3.1 Comprendre comment s'inscrit l'entrée en formation dans le parcours du stagiaire	8
3.2 L'entrée en formation est prescrite et vous connaissez le référent de parcours (prescripteur)	8
3.3 Le candidat prend contact directement avec l'organisme de formation	8
3.4 Bonnes pratiques	9
3.5 Quelques exemples de questions	9
4. Aides et prestations mobilisables en compensation du handicap en formation.....	9
4.1 Les aides	9
4.2 Les prestations	10
5. Panorama des acteurs qui peuvent nous accompagner.....	11

1. Mieux connaître les handicaps

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

1.1 Les 5 grandes familles de handicap

L'OMS a établi une classification des handicaps à l'aide de 5 catégories :

- Le handicap moteur,
- Le handicap sensoriel
- Le handicap psychique
- Le handicap mental
- Les maladies invalidantes

1.2 Le handicap moteur

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres.

L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.

Contraintes potentielles :	Compensations possibles
Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos, etc.	Aide à la mobilité
Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...).	Adaptation de l'environnement, utilisation de nouvelles technologies
Intégration au collectif (groupe de stagiaires).	Limitation du nombre de participant
Soins médicaux.	Adaptation du planning pour les rendez-vous médicaux

1.3 Le handicap sensoriel

Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel :

- Le handicap visuel
- Le handicap auditif

1.3.1 Le handicap visuel

Il sous-entend une déficience de la fonction visuelle.

Contraintes potentielles :

- Exploitation et écriture des documents papier
- Utilisation de l'outil informatique, d'outils courants qui font appel à la vision pour certaines infirmations (photocopieurs, téléphones...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel
- Accès aux locaux de formation, aux salles de formation et aux espaces de pauses
- Protection de la vue
- Sécurité de l'environnement (encombres, dénivelés, saut de marche, seuils, portes battantes...)

Compensations possibles

- Aides techniques spécifiques : téléagrandisseur, plage braille, synthèse vocale
- Pauses régulières lors des travaux sur écran
- Adaptation de l'environnement
- Adaptation des techniques de déplacements
- Mise en place de repère sonores ou tactiles ou podotactiles
- Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière
- Alternance des tâches visuelles et non visuelles

1.3.2 Le handicap auditif

Il désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Ce handicap peut parfois entraîner des troubles de la parole.

Contraintes potentielles :

Attirer l'attention d'une personne malentendante

Accès à la langue ou à la maîtrise linguistique

- Echanges, compréhension des consignes
- Audition de messages oraux

Compensations possibles

- Allumer ou éteindre la lumière en arrivant
- Lui faire un signe
- Lu taper sur l'épaule en étant en face ou à côté d'elle
- Sensibilisation des formateurs et des autres stagiaires
- Intervention d'aides humaines : interfaces et interprètes, preneurs de notes, soutiens pédagogiques, sous-titrage des visios ou vidéos
- Se positionner en face et articuler sans exagérer pour la lecture sur les lèvres
- Privilégier les phrases courtes, parler à tour de rôle
- Eviter les contre-jours, les environnements bruyants, de crier
- Utilisation de supports écrits, schémas, dessins
- Vidéoprojecteur
- Modification des consignes orales en consignes écrites

Environnement relationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des formateurs et des autres stagiaires - Interprètes en LSF, interfaces de communication
<ul style="list-style-type: none"> - Amplification des bruits de fonds par l'utilisation de prothèse auditives - Fatigabilité - Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Même si la personne dispose d'un appareillage, l'amplification peut être reprise par certains systèmes collectifs (boucles magnétiques ou les micros HF) - Modification des signaux sonores en signaux lumineux ou vibratoires - Protection de l'ouïe (isolation phonique/acoustique)

1.4 Le handicap psychique

Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.

Contraintes potentielles :

Compensations possibles

- Troubles du comportement : instabilité dans les relations sociales
- Le regard des autres
- Problème de traitement de l'information : perte de mémoire, difficulté de concentration
- Ralentissement intellectuel : les traitements peuvent entraîner une plus grande fatigabilité

- Repérage des dysfonctionnements éventuels pour anticipation des crises
- Sensibilisation de l'environnement
- Eviter certaines situations à identifier avec le stagiaire : le travail en groupe, l'isolement prolongé...
- Prévoir des temps et lieux de pause pour prendre un peu de distance
- Réorganisation de la formation : allègement des contenu et/ou des horaires

1.5 Le handicap mental

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Contraintes potentielles :

Compensations possibles

- Lacunes en calcul et en écriture
- Lecture parfois non maîtrisée
- Difficulté de compréhension des consignes
- Problème de mémorisation

- Adaptation de la formation
- Rythme aménagé, pauses en cours de journée principalement pour ceux qui suivent un traitement médicamenteux
- Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est

	compris. Construction de phrases simples, de consignes claires - Supports simplifiés (comme des illustrations, des schémas) - Réduire le bruit pour faciliter la concentration
Exécution lente des tâches	- Allègement du contenu et/ou des horaires de la formation
- Faible estime de soi, comportement de repli - Ou au contraire aller au-devant des autres de manière envahissante pour compenser - Comportements inappropriés dans certaines circonstances	- Préparer et informer pour éviter l'isolement : une information simple, non médicale sur les conséquences de la déficience intellectuelle pour lever les stéréotypes et les préjugés - Créer une relation e confiance, la continuité est un élément important du suivi - Eviter la surprotection et ne soyez pas surpris par l'affection spontanée que la personne pourrait témoigner

1.6 Les maladies invalidantes

Ce sont des maladies qui, du fait de leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap, et évoluer dans le temps. On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses.

Contraintes potentielles :

- Fatigabilité, surcharge physique
- Gestes professionnels
- Impact physique et/ou mental
- Soins médicaux (prise de médicaments)

Compensations possibles

- Adaptation de la formation : allègement des horaires, phases de repos
- Intervenants externes / aides humaines : auxiliaire de vie (en centre de formation)
- Adaptation matérielles (souris tactiles, sièges...)

2. Quels types de stagiaires en situation de handicap pouvons-nous accueillir au sein de nos formations ?

Quel que soit le type de handicap, il est **impératif** de prévenir Audrey, l'assistance chargée de l'accueil et bien évidemment le formateur, afin que la personne soit accueillie comme il se doit et que la formation se déroule dans les meilleures conditions pour la personne concernée, les éventuels autres stagiaire et le formateur.

2.1 Le handicap moteur

- En session inter comme intra
- L'accès à notre immeuble et à nos locaux est conforme aux normes d'accessibilité
- Les portes des salles de formation permettent le passage d'une personne en fauteuil roulant
- Un toilette PMR est à disposition au sein du centre de formation

2.2 *Le handicap sensoriel visuel*

- En sessions inter et intra :
 - Utilisation de GoToMeeting pour partager sur les écrans : Voir Audrey pour en prévoir l'installation et utilisation lors de la formation
 - Locations de matériels spécifiques PSH : [Ceciaa](#) / [Accessolutions](#) / [cflou](#)
- En cours particuliers uniquement
 - Accueil possible d'un accompagnant qui pourrait aider la personne déficiente

2.3 *Le handicap sensoriel auditif*

- En sessions inter et intra :
 - Le formateur peut utiliser Slack pour mettre à dispo du contenu et échanger avec certains participants en complément de GoToMeeting
 - Utilisation possible aussi de l'outil Dictation.io qui permet de retranscrire à l'écrit en simultané ce que le formateur dit à l'oral
- En cours particuliers
 - Interprète en langues des signes : AGILS (Francis JEGGLI - cf. Gescof) / Aptitudes Ressources (Germina NEDAN – cf. Gescof) Nathalie QUETEL (cf. Gescof) / Aude THEISSE-BORSATO (cf. Gescof)

2.4 *Le handicap psychique*

- En cours particuliers uniquement
 - Adaptation des horaires si besoin de faire des journées plus courtes par exemple
 - Accueil possible d'un accompagnant qui pourrait aider la personne déficiente

2.5 *Le handicap mental*

- En cours particuliers uniquement
 - Adaptation des horaires si besoin de faire des journées plus courtes par exemple
 - Accueil possible d'un accompagnant qui pourrait aider la personne déficiente

2.6 *Les maladies invalidantes*

- En cours particuliers uniquement
 - Adaptation des horaires si besoin de faire des journées plus courtes par exemple

3. **Les questions à se poser et à aborder avec le stagiaire avant son entrée en formation**

Avant toute chose il est impératif de commencer tout entretien par le projet professionnel dans lequel s'inscrit la demande de formation. On peut poursuivre par la validation des compétences (prérequis de formation) nécessaires pour le bon suivi de la formation. Prendre connaissance ensuite du parcours de la personne, des moments clés, des interlocuteurs qu'elle a rencontrés, vous permettra de mieux appréhender ses besoins actuels. Le handicap ne signifie pas systématiquement moyens de compensation ou aménagements, cependant vous êtes en droit de savoir si la personne a besoin d'aménagements pour pouvoir suivre la formation dans les meilleures conditions possible.

Vous n'avez pas besoin de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat mais vous devez être en mesure d'évaluer les conséquences du handicap : gestion de l'entrée en formation, relation avec les autres stagiaires/équipe pédagogique, organisation pédagogique (place dans la salle).

3.1 Comprendre comment s'inscrit l'entrée en formation dans le parcours du stagiaire

Comme pour tout entretien, vous devez investiguer les éventuelles contraintes médicales, sociales, professionnelles, de mobilité, afin de vérifier le projet formation pour qu'il soit mené à son terme et aboutisse à une insertion professionnelle.

Dans certains cas, en accord avec la personne, contacter les structures en lien avec elle, ou son employeur si elle est salariée, s'avère utile.

3.2 L'entrée en formation est prescrite et vous connaissez le référent de parcours (prescripteur)

Le référent est, par exemple, conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local Pôle emploi ou d'une Mission Locale.

Les contacts entre le référent de parcours et l'organisme de formation facilitent la connaissance mutuelle et facilite la démarche de prescription. Même en présence d'une fiche de liaison, échanger avec le prescripteur permet d'obtenir des informations complémentaires sur le parcours de la personne, ses attentes vis-à-vis de la formation, ses besoins au regard de sa situation de handicap...

3.3 Le candidat prend contact directement avec l'organisme de formation

Si la personne s'est présentée spontanément, elle connaît la plupart du temps le nom et les coordonnées de son référent de parcours (conseiller au sein d'un Cap emploi, de Pôle emploi, d'une mission locale...). Lorsqu'elle est salariée et en situation de maintien dans l'emploi, l'interlocuteur privilégié est souvent le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH). La personne peut également faire le choix d'un autofinancement de sa formation et dans ce cas, ne pas vouloir passer par un référent de parcours.

Avec l'accord du stagiaire, prendre contact permet :

- Lors de la présélection, de situer le projet de la personne dans son parcours.
- Le référent de parcours peut être consulté pour déterminer, si nécessaire, les actions à mettre en place en vue de faciliter le parcours de formation (aménagements divers, aides financières...).
- A l'issue de l'entretien de sélection, il convient d'informer le prescripteur de la suite donnée à la candidature de la personne handicapée. Si celle-ci n'a pas été retenue, le prescripteur aura des éclairages pour repositionner la personne.
- Au cours de la formation, en cas de difficulté, de contribuer à trouver des solutions.
- Il pourra aussi servir de médiateur, le cas échéant, entre vous et le stagiaire.
- Lors de la recherche de stage en entreprise, de le mobiliser le cas échéant pour sensibiliser l'entreprise à un handicap spécifique, de réfléchir sur l'adaptation éventuelle de l'environnement de travail ...

- À l'issue de la formation, il est souhaitable de convier le référent de parcours à la restitution de fin d'action, si elle a lieu. Les informations communiquées permettent au référent de mieux connaître la personne à accompagner et de mettre en place les étapes suivantes vers l'emploi.

3.4 *Bonnes pratiques*

- N'hésitez pas à demander au lieu de présumer : les contraintes liées au handicap peuvent varier d'une situation à une autre : le handicap peut ne pas avoir les mêmes répercussions en centre de formation, ou en entreprise. Deux personnes ayant un même handicap peuvent subir des contraintes différentes.
- Abordez le handicap de manière factuelle et resituez le discours dans un contexte professionnel en veillant à ne pas aborder le handicap vis-à-vis de la pathologie mais sous l'aspect des difficultés potentielles liées à la formation et à l'exercice du métier.
- Décrivez la formation et les périodes de stage en entreprise et éventuellement faites visiter le centre de formation.

3.5 *Quelques exemples de questions*

- Qu'est-ce qui motive votre entrée en formation ?
- S'agit-il d'une reconversion professionnelle ?
- Par qui êtes-vous accompagné(e)/orienté(e) ?
Par un organisme accompagnant les personnes handicapées (Cap emploi, SAMETH, association spécialisée) ?
- Comment envisagez-vous votre formation ?
- Avez-vous des besoins spécifiques ?
- Avez-vous certaines contre-indications ?

4. **Aides et prestations mobilisables en compensation du handicap en formation**

En complémentarité des aides existantes, il est possible de solliciter l'Agefiph pour des personnes en situation de handicap, dans leur parcours de formation ou d'insertion.

4.1 *Les aides*

4.1.1 **Aides de l'Agefiph**

- L'Agefiph propose des aides pour financer :
 - Des formations qui permettent d'accéder à l'emploi ou de s'y maintenir
 - Les frais liés au parcours vers l'emploi

Et propose aussi l'aide d'un conseiller pour analyser sa situation.

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres> et <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

- Bénéficiaires : Les Organismes de Formation (hors ESRP), les Centres de Formation par l'apprentissage (CFA), les Prestataires de bilan de compétences et de validation des acquis d'expérience (VAE).

4.1.2 Aides de la FIPHFP :

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois Fonctions publiques

- Pour se former : <https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/evoluer-dans-la-fonction-publique/se-former>
- Pour se maintenir dans l'emploi : <https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/evoluer-dans-la-fonction-publique/se-maintenir-dans-l-emploi>
- Lien utiles partagés par la fiphfp : <https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles>

4.1.3 Aide ponctuelle à l'autonomie

- Type d'aide : Financement d'une intervention humaine (aide versée à la personne)
- Bénéficiaires : Stagiaire de la formation professionnelle ; Etudiant en stage obligatoire (cursus enseignement supérieur) ; Alternant

4.1.4 Autres aides techniques

- Type d'aide : Financement d'un matériel (aide versée à la personne)
- Bénéficiaires : Stagiaire de la formation professionnelle ; Etudiant en stage obligatoire (cursus enseignement supérieur) ; Alternant

4.1.5 Aide à l'aménagement des situations de travail

- Type d'aide : Co-financement d'un matériel (aide versée à l'employeur)
- Bénéficiaires : Alternant (salariés handicapés en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage)

4.1.6 Aide au soutien pédagogique (mise en œuvre régionale)

- Type d'aide : Financement d'heures de soutien pédagogique en enseignements généraux (au CFA)
- Bénéficiaires : Apprenti (en complément des enseignements pédagogiques délivrés par le CFA)

4.2 Les prestations

Les prestations sont mobilisables sur prescription en amont, pendant ou après la période de formation ou d'alternance, par l'intermédiaire de Pôle emploi, Cap emploi ou de la Mission Locale.

4.2.1 Prestation ponctuelle spécifique (pps)

Accompagnement par des prestataires agréés par l'Agefiph, spécialisés sur certains handicaps (moteur, visuel, auditif, mental ou psychique).

L'accompagnement peut être délivré :

- en CFA, en organisme de formation, ou en entreprise,
- à la personne, au groupe en formation, au formateur, au conseiller pédagogique, au tuteur de stage, au responsable hiérarchique...

4.2.2 Prestation handicap projet (PHP)

« Bilan médical » permettant de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet formation (et emploi) d'une personne handicapée en recherche d'emploi.

5. Panorama des acteurs qui peuvent nous accompagner

Le plus souvent lorsque nous accueillons une personne en situation de handicap, c'est sa société qui nous « fournit » les aménagements compensatoires. Nous nous chargeons de les installer en amont de la formation pour que la personne soit accueillie dans les meilleures conditions :

■ Exemple des cursus Heducap mis en place par Christophe

La cellule handicap du client nous faire livrer de son propre stock des fauteuils spécifiques, des claviers en braille, des marchepieds, des souris ergonomiques... il peut nous aussi nous demander d'installer un logiciel « grossisseur » ou de réplique de l'écran du vidéo projecteur directement sur l'écran du stagiaire pour un meilleur confort visuel...

Le recours à un interprète en langue des signes est aussi généralement organisé par le client, cependant, nous avons déjà travaillé avec quelques partenaires qui ont vous ont été indiqué au [paragraphe 2.3](#).

Enfin, si la présence d'un accompagnant est nécessaire, sa venue sera prise en compte pour le bon déroulement de la formation. Il est préférable que ce soit l'accompagnant habituel de la personne en situation de handicap qui soit missionné, la relation de confiance étant déjà acquise.

L'Agefiph, est chargée de soutenir le développement de l'emploi aux personnes handicapées, le maintien dans l'emploi. Ils ont également une mission de conseils et d'accompagnement. Ils ont mis en place un nouveau service en Région ile de France : Ressources handicap formation (soutenir les projets de formation des PSH).

Vous trouverez le contact privilégié via leur site internet : <https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>

De plus, ils mettent gratuitement à disposition un [centre de ressources numérique](#) proposant :

- Cartographie et annuaire des acteurs
- Centralisation des documents, ressources et bonnes pratiques existantes concernant le handicap et la compensation
- Forum de professionnels

La nouvelle offre de services et d'aides financières de l'Agefiph, entrée en vigueur le 1er mars 2022, s'est enrichie de [l'aide à l'adaptation des situations de formation \(2ASF\)](#), à laquelle peuvent prétendre les [organismes prestataires d'actions](#) concourant au développement des compétences. Destinée à sécuriser le parcours de formation d'une personne en situation de handicap, la 2ASF s'inscrit « dans une logique de stricte compensation du handicap » au-delà des obligations légales des organismes et des autres dispositifs et aides de droit commun.

Réseau des Référents Handicap OF/CFA en Île-de-France	entreprises@agefiph.asso.fr	Réseau de référents handicap entreprises. Echanges entre entreprises pour faciliter le partage d'informations et d'expériences. Pour y participer il faut leur écrire. https://www.linkedin.com/posts/adriana-talbi-inclusion-handicap-formationprofessionnelle-activity-7211804255853125635-jBkU?utm_source=share&utm_medium=member_desktop
Cap Emploi	https://www.capemploi-75.com	
LES PARTENAIRES DE L'AGEFIPH		
Pierre SALGUES	01 41 37 64 84	Conseiller Pôle emploi Accueil téléphonique ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h les lundis, mardis, mercredis et vendredis.
MDPH de Paris	https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75 01 53 32 39 39 contact@mdph.paris.fr	Accueil physique ouvert de 9 h à 15 h les lundis, mardis, mercredis et vendredis. Fermeture de l'accueil téléphonique et de l'accueil physique le jeudi
Missions locales (6,7,14,15,16e arrondissements)	https://www.missionlocale.paris/	
Association alter egal		https://www.alter-egal.fr/ Camille SIMON Contact issu d'un Webinaire AFNOR sur QUALIOPI et le handicap
APF France Handicap	https://apf-francehandicap.org/apf-france-handicap-bref	
OETH	https://www.oeth.org/	
CELLULE HANDICAP CLIENT		
CAP Gemini contacts par Christophe	Par le biais de Christophe qui est en contact direct avec eux lors de l'organisation en nos locaux des cursus de formation Heducap. Compte-tenu des bonnes relations, nous pourrions les solliciter pour un conseil.	

En dehors des compensations à mettre en place, des organismes travaillent au quotidien à l'accompagnement des PSH dans leur vie quotidienne, dans l'emploi...

Les consulter peut aussi nous apporter des réponses :

- Secrétariat d'état chargé des PSH**
 - Site internet : <https://handicap.gouv.fr/>
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/handicapgouv/>
- APF France Handicap**
 - Site internet : <https://www.apf-francehandicap.org/>
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/apfhandicap/>
- CCA – Comité national Coordination Action Handicap**
 - Site : <http://www.ccah.fr/>
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/ccahandicap/>

- **FISA : Fédération national pour l'inclusion des PSH sensoriel et DYS**
 - Site internet : <https://www.fisaf.asso.fr/>
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/fisaf-france/>
- **Handicap Info**
 - Site internet : <https://www.handicap-info.fr/>

Que l'on puisse accueillir ou non une personne en situation de handicap, voici quelques informations à lui partager pour l'aider à réaliser son projet de formation :

- **Prescripteurs de la formation demandeurs d'emploi handicapés** : Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale
- **Principaux financeurs de la formation** : Conseil Régional, Pôle emploi, Etat, Conseil Général, Agefiph, OPCA/OPACIF, FONGECIF, employeurs...
- **Les Etablissements médico-éducatifs (sur orientation de la CDAPH)** : L'Institut Médico-Educatif (IME); L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP); L'établissement pour polyhandicapés ; L'institut d'éducation sensorielle
- **Les centres médico-psycho pédagogiques (CMPP)**
- **Les établissements à caractère sanitaire dans l'éducation nationale** : les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) ; les Sections d'Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (SEGPA) ; Les Etablissement Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) ;
- **Autres services d'accompagnement** : le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) ; les Unités d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socioprofessionnelle (UEROS) ; COMETE
- **Les structures proposant une offre de formation spécialisée** : les Centres de Rééducation Q